

---

Recueil des Actes Administratifs

Préfecture Pyrénées-Orientales

Special n°118

publié le 04/12/2009

Décembre 2009

---

# Sommaire

## Direction départementale de la jeunesse et des sports

2009337-01 - ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE DE BRONZE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

## Direction départementale des services fiscaux

### Division II

2007310-01 - arrêté d'ouverture des travaux de remaniement du cadastre communes de Villelongue dels monts et de Villelongue de la vallée

2009310-09 - arrêté d'ouverture des travaux de remaniement du cadastre

2009338-06 - Arrêté portant dissolution de la régie de recette instituée auprès du centre des impôts fonciers de Perpignan

## Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle

DOSSIER COMPLEMENTAIRE SIMPLE DE SERVICES A LA PERSONNE

DOSSIER FERRAMENTAL SIMPLE DE SERVICES A LA PERSONNE

## Préfecture des Pyrénées-Orientales

### Cabinet

#### Bureau du Cabinet

2009338-01 - AP fixant les horaires d'ouverture et de fermeture du bureau de vote en vue de la consultation électorale

#### Service Interministériel de Défense et Protection Civile

2009336-02 - arrete prefectoral portant requisition des personnels de l'education nationale amenes a intervenir dans le cadre de la gestion de crise

### Mission des Actions Interministérielles

#### Bureau de l'Emploi et de l'Accompagnement des Entreprises

2009336-01 - Arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2009, confiant la présidence d'une réunion de la CDAC à M. [Nom]

---

Arrêté n°2009337-01

**ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE DE BRONZE DE LA JEUNESSE ET  
DES SPORTS**

**Administration** : Direction départementale de la jeunesse et des sports

**Auteur** : Claude MASSOLS

**Signataire** : Préfet

**Date de signature** : 03 Décembre 2009

**Résumé** : Attribution de la médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports promotion du 1er janvier 2010



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

## ARRETE N°

Portant attribution de la Médaille de Bronze  
De la Jeunesse et des Sports

\*\*\*

Promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2010

\*\*\*

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales**

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret n° 70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la Médaille de la Jeunesse et des Sports ;

VU le décret n°83-1035 du 22 novembre 1983 modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la Jeunesse et des Sports ;

VU l'arrêté du 5 octobre 1987 de M. le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports ;

VU la circulaire n°87-187JS du 10 novembre 1987 relative au remaniement du contingent des médailles et aux mesures de déconcentration en ce qui concerne l'attribution de la médaille de bronze ;

VU la circulaire n° 88-112JS du 10 novembre 1988 relative à la création d'une lettre de félicitations avec citation au Bulletin Officiel de la Jeunesse et des Sports, pour services rendus à la cause de la jeunesse et des Sports ;

VU les avis émis par la commission départementale chargée d'examiner les candidatures à la médaille de Bronze de la jeunesse et sports du 5 novembre 2009 ;

Sur proposition de M. le directeur départemental de la jeunesse et sports ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La médaille de bronze de la jeunesse et des sports est décernée aux personnes ci-après :

M. BERLIAT FREDERIC né le 30/07/1964 à LYON 6<sup>ème</sup> (69) demeurant 3 impasse Goya 66750 SAINT CYPRIEN,

M. CACCIUTTOLO JEAN-MARIE né le 16/01/1940 à ARZEW (Algérie) demeurant à impasse Raoul Torreilles 66660 PORT VENDRES,

M. CALVO JEAN né le 10/04/1950 à TARRAGONNE (Espagne) demeurant 5 rue Mathieu Orfila 66000 PERPIGNAN,

M. CULOT REGIS né 03/08/1963 à PARIS (18ème) demeurant 6 impasse des Chardonnerets 66690 SAINT ANDRE,

M.DOMINJO RENE né 21 juin 1948 à VALRAS (34) demeurant 15 rue Henri Fabre 66000 PERPIGNAN,

Melle FERNANDEZ KARINE née le 11/04/1980 à TULLE (19) demeurant 23 rue Jean-Baptiste Pasque 66270 LE SOLER,

Melle MALKI NAJETTE née le 24/01/1974 à PERPIGNAN (66) demeurant 2 rond point Carlo Schmid 66000 PERPIGNAN,

Mme MATAMOROS ROSALINDA épouse COTAINA née le 15/05/1950 à SANTA BARBARA (Espagne) demeurant 19 rue Paul Géraldy 66270 LE SOLER,

M.MINIER RONAN né le 28/07/1974 à PLOERMEL (56) demeurant 21 rue Edouard Bourdet 66000 PERPIGNAN,

Mme PATTE FREDERIQUE née 31/10/1971 à VALENCIENNES (59) demeurant 33 rue du 8 mai 66680 CANOHES,

M PINCE GUY, né le 04/04/1954 à SENTARAILLE (09) demeurant 7 rue des Jonquilles 66280 SALEILLES,

M.SALAGNAC GERARD, né le 07/08/1955 à RABAT (MAROC), demeurant 12 avenue Général de Gaulle 66 330 CABESTANY.

**Article 2** : La lettre de félicitations est adressée à :

Mme FRANQUESA DANIELLE épouse NAVARRO née le 25/07/1947 à PERPIGNAN (66) demeurant 6 rue Mathieu de Dombasle à PERPIGNAN,

M PEREA FREDERIC, né le 01/01/1976 à PERPIGNAN (66) demeurant 11 rue Jules Vallès 66330 CABESTANY,

M QUINTANA JEAN-LOUIS, né le 09/01/1960 à PERPIGNAN (66) demeurant 20 rue Robert de Cotte 66000 PERPIGNAN,

Mme RABASSE GENEVIEVE, née le 08/06/1957 à ELNE (66) demeurant 14 Route de Latour Bas Elne 66200 ELNE,

M KADRIOUI SALIM, né le 31/07/1986 à PERPIGNAN (66) demeurant HLM les Pêcheurs Bât A Esc 4 Apt 26 66000 PERPIGNAN,

M.MEJDOUB JAMEL, né le 09/10/1985 à PERPIGNAN (66) demeurant 41 rue du Carol Apt 369 66000 PERPIGNAN, animateur de l'association sportive catalane du Bas Vernet.

**Article 3** : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Directeur de Cabinet et Monsieur le Directeur de la Jeunesse et des Sports sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié aux récipiendaires.

Perpignan, le 03 DEC. 2009

Le Préfet



Jean-François DELAGE

---

## Arrêté n°2007310-01

### **arrêté d'ouverture des travaux de remaniement du cadastre communes de Villelongue dels monts et Montesquieu des Albères**

**Numéro interne** : 1

**Administration** : Direction départementale des services fiscaux

**Auteur** : Patrick REBOUL

**Signataire** : Secrétaire Général

**Date de signature** : 06 Novembre 2007

REMANIEMENT DU CADASTRE

ARRETÉ D'OUVERTURE  
DES TRAVAUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DES PYRENEES-ORIENTALES

Le préfet des PYRENEES-ORIENTALES

Vu la loi du 29 décembre 1892 ;

Vu la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;

Vu la loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

Sur la proposition du directeur des Services fiscaux,

Arrête :

Article premier. - Les opérations de remaniement partielles du cadastre seront entreprises dans les communes de VILLELONGUE DELS MONTS et MONTESQUIEU DES ALBERES.

À partir du 3 NOVEMBRE 2009

L'exécution, le contrôle et la direction de ces opérations seront assurés par la direction des Services fiscaux.

Art. 2. — Les agents chargés des travaux, dûment accrédités, et leurs auxiliaires, sont autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques et privées situées sur le territoire des communes et, en tant que de besoin, sur celui des communes limitrophes ci-après désignées : L'ALBERE, LAROQUE DES ALBERES, SAINT GENIS DES FONTAINES, BROUILLA, BANYULS DELS ASPRES, TRESSERRE, LE BOULOU et LES CLUSES.

Art. 3. - Les dispositions de l'article 322-2 du Code pénal sont applicables dans le cas de destruction, de détérioration ou de déplacement des signaux, bornes ou repères.

En outre, les contrevenants s'exposent au remboursement de la dépense consécutive à la reconstitution des éléments devenus inutilisables par leur fait.

Art. 4. - Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie des communes intéressées et publié dans la forme ordinaire. Les agents chargés des travaux devront être porteurs d'une ampliation dudit arrêté et la présenter à toute réquisition.

Art. 5. - Le texte du présent arrêté sera inséré au *Recueil des actes administratifs*.

Fait à Perpignan, le  
Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Jean-Marie NICOLAS

16 NOV. 2009



---

# Arrêté n°2009310-09

## arrêté d'ouverture des travaux de remaniement du cadastre

**Numéro interne :** 1

**Administration :** Direction départementale des services fiscaux

**Auteur :** Patrick REBOUL

**Signataire :** Secrétaire Général

**Date de signature :** 06 Novembre 2009

REMANIEMENT DU CADASTRE

ARRETÉ D'OUVERTURE  
DES TRAVAUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DES PYRENEES-ORIENTALES

Le préfet des PYRENEES-ORIENTALES

Vu la loi du 29 décembre 1892 ;

Vu la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;

Vu la loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

Sur la proposition du directeur des Services fiscaux,

Arrête :

Article premier. - Les opérations de remaniement partielles du cadastre seront entreprises dans les communes de VILLELONGUE DELS MONTS et MONTESQUIEU DES ALBERES.

À partir du 3 NOVEMBRE 2009

L'exécution, le contrôle et la direction de ces opérations seront assurés par la direction des Services fiscaux.

Art. 2. — Les agents chargés des travaux, dûment accrédités, et leurs auxiliaires, sont autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques et privées situées sur le territoire des communes et, en tant que de besoin, sur celui des communes limitrophes ci-après désignées : L'ALBERE, LAROQUE DES ALBERES, SAINT GENIS DES FONTAINES, BROUILLA, BANYULS DELS ASPRES, TRESSERRE, LE BOULOU et LES CLUSES.

Art. 3. - Les dispositions de l'article 322-2 du Code pénal sont applicables dans le cas de destruction, de détérioration ou de déplacement des signaux, bornes ou repères.

En outre, les contrevenants s'exposent au remboursement de la dépense consécutive à la reconstitution des éléments devenus inutilisables par leur fait.

Art. 4. - Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie des communes intéressées et publié dans la forme ordinaire. Les agents chargés des travaux devront être porteurs d'une ampliation dudit arrêté et la présenter à toute réquisition.

Art. 5. - Le texte du présent arrêté sera inséré au *Recueil des actes administratifs*.

Fait à Perpignan, le  
Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Jean-Marie NICOLAS

16 NOV. 2009

---

Arrêté n°2009338-06

**Arrêté portant dissolution de la régie de recette instituée auprès du centre des impôts fonciers de Perpignan relevant de la direction des services fiscaux des Pyrénées Orientales**

**Administration** : Direction départementale des services fiscaux

**Signataire** : Secrétaire Général

**Date de signature** : 04 Décembre 2009



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DES SERVICES FISCAUX  
DES PYRENEES-ORIENTALES  
16 bis, cours LAZARE ESCARGUEL  
66014 PERPIGNAN CEDEX

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°**

Portant dissolution de la régie de recette instituée auprès du Centre des Impôts Foncier de PERPIGNAN relevant de la Direction des Services Fiscaux des PYRENEES-ORIENTALES ;

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES , CHEVALIER DE LA LEGION D 'HONNEUR**

- VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;
- VU** le décret 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** l'arrêté du 28 mai 1993 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor, ainsi que le cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euro de certains montants exprimés en francs ;
- VU** l'arrêté ministériel du 8 novembre 1993 habilitant les Préfets à instituer des régies de recettes de l'Etat auprès des centres des impôts fonciers et des bureaux antennes du cadastre relevant des services déconcentrés de la direction générale des impôts et à en nommer les régisseurs, modifié par l'arrêté ministériel du 31 janvier 2002 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°504/94 du 1<sup>ER</sup> mars 1994 portant création d'une régie de recettes auprès du centre des impôts foncier de Perpignan relevant de la Direction des services fiscaux des Pyrénées- orientales .
- VU** l'arrêté préfectoral n°3366-2007 du 17 septembre 2007 portant désignation de M SIBRAC André , en qualité de régisseur de recettes titulaire auprès du centre des impôts foncier de Perpignan;
- VU** la proposition de Mme la Directrice des services fiscaux par intérim relative à la dissolution de la régie de recettes instituée auprès du centre des impôts foncier de Perpignan relevant de la Direction des services fiscaux des Pyrénées- orientales;
- VU** l'avis favorable de M. le Trésorier Payeur Général des Pyrénées- orientales ;
- SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;



## ARRÊTE :

**ARTICLE 1.** – la régie de recettes instituée par arrêté préfectoral du n°504/94 du 1<sup>er</sup> mars 1994 auprès du centre des impôts foncier de Perpignan relevant de la Direction des services fiscaux des Pyrénées- orientales est dissoute à compter du 20 novembre 2009.

**ARTICLE 2.** – l'arrêté n°3366-2007 du 17 septembre 2007 portant désignation de M. SIBRAC André , Inspecteur départemental ,en qualité de régisseur de recettes titulaire auprès du centre des impôts foncier de Perpignan est abrogé à compter de la même date.

**ARTICLE 3.** – M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées- orientales , M. le Trésorier Payeur Général des Pyrénées- orientales et Mme la Directrice des services fiscaux par intérim des Pyrénées- orientales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées- orientales .

Perpignan, le

*LE PREFET,*

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Jean-Marie NICOLAS

---

Arrêté n°2009335-19

**AGREMENT SIMPLE DE SERVICES A LA PERSONNE  
DOSSIER GOMEZ SEBASTIEN**

**Numéro interne** : N011209F66S103

**Administration** : Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle

**Auteur** : Gerard IZERN

**Signataire** : Directeur DDTEFP

**Date de signature** : 01 Décembre 2009

**Résumé** : AGREMENT SIMPLE DE SERVICES A LA PERSONNE  
DOSSIER GOMEZ SEBASTIEN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

ARRETE N°  
PORTANT AGREMENT  
D'UN ORGANISME DE SERVICES AUX PERSONNES

---:-- :--:--:--:--

**AGREMENT SIMPLE**

**Numéro d'agrément : N/011209/F/066/S/103**

**LE PREFET DU DEPARTEMENT  
DES PYRENEES-ORIENTALES,  
Chevalier de la légion d'honneur,**

**VU** la Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

**VU** la Circulaire n°2005-1 du 28 novembre 2005 relative au développement des services à la personne.

**VU** le Décret n°2005-1281 du 14 octobre 2005 relatif à l'Agence nationale des services à la personne.

**VU** le Décret n°2005-1384 du 7 novembre 2005, relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant le code du travail.

**VU** le Décret n°2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées à l'article D 7231-1 du code du travail.

**VU** la Circulaire ANSP/DGEFP/DGAS n°1-2007 du 15 mai 2007 sur l'Agrément des organismes de services à la personne.

**VU** le Décret n° 2007-854 du 14 mai 2007 relatif aux services à la personne

**VU** l'Article 14 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2007.

**VU** les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail

VU la demande d'agrément présentée le 03 septembre 2009 par l'entreprise GOMEZ SEBASTIEN

dont le siège social est situé 7 place Pierre de Coubertin – résidence les Champs de Lin – 66240 SAINT ESTEVE

et représentée par : Monsieur Gomez Sébastien en sa qualité de chef d'entreprise individuelle.

SUR proposition de la Directrice Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Pyrénées Orientales

### **ARRETE :**

#### **ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

L'entreprise GOMEZ SEBASTIEN est agréée conformément aux dispositions des Articles L7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail, pour la fourniture de services aux personnes sur le département des Pyrénées-Orientales.

#### **ARTICLE 2 :**

Le présent agrément est valable à compter du 01/12/2009 pour une durée de cinq ans  
La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.  
Pour les organismes certifiés l'agrément sera renouvelé tacitement dès lors que le champ et le référentiel qualité de la certification répondent aux prescriptions légales et réglementaires relatives aux services à la personne.

#### **ARTICLE 3 :**

L'entreprise GOMEZ SEBASTIEN est agréée pour l'activité suivante :

*-Prestation de services*

#### **ARTICLE 4 :**

L'entreprise GOMEZ SEBASTIEN est agréée pour effectuer de manière exclusive les prestations suivantes:

- *Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage*

Cette prestation sera exclusivement réalisée au domicile de particuliers (ou dans leur environnement immédiat).



**ARTICLE 5 :**

L'agrément peut faire l'objet d'une décision de retrait dès lors que l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles L 7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail,
- ne respecte pas la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- exerce des activités autres que celles déclarées dans la demande d'agrément,
- n'est pas en mesure de justifier à tout moment du caractère exclusif de son activité de service ou de la qualification des intervenants,
- ne transmet pas au Préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

**ARTICLE 6 :**

Un récapitulatif de toutes les activités de l'année écoulée, accompagné d'un bilan qualitatif et financier sera adressé au Préfet du Département (Directrice Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) au plus tard avant la fin du premier semestre de chaque année.

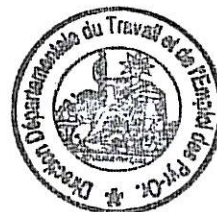
**ARTICLE 7 :**

La Directrice Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle est chargée, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées -Orientales.

Fait à Perpignan, le 1er décembre 2009

Le Préfet des Pyrénées Orientales,  
et par Délégation la Directrice Départementale du Travail,  
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

  
Ginette FRANC



---

Arrêté n°2009337-22

**AGREMENT SIMPLE DE SERVICES A LA PERSONNE  
DOSSIER FERRANT NATHALIE**

**Numéro interne** : N031209F66S104

**Administration** : Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle

**Auteur** : Gerard IZERN

**Signataire** : Directeur DDTEFP

**Date de signature** : 03 Décembre 2009

**Résumé** : AGREMENT SIMPLE DE SERVICES A LA PERSONNE  
DOSSIER FERRANT NATHALIE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

ARRETE N°  
PORTANT AGREMENT  
D'UN ORGANISME DE SERVICES AUX PERSONNES  
-:-: -:-:--:-:-

**AGREMENT SIMPLE**

**Numéro d'agrément : N/031209/F/066/S/104**

**LE PREFET DU DEPARTEMENT  
DES PYRENEES-ORIENTALES,  
Chevalier de la légion d'honneur,**

VU la Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

VU la Circulaire n°2005-1 du 28 novembre 2005 relative au développement des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1281 du 14 octobre 2005 relatif à l'Agence nationale des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1384 du 7 novembre 2005, relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant le code du travail.

VU le Décret n°2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées à l'article D 7231-1 du code du travail.

VU la Circulaire ANSP/DGEFP/DGAS n°1-2007 du 15 mai 2007 sur l'Agrément des organismes de services à la personne.

VU le Décret n° 2007-854 du 14 mai 2007 relatif aux services à la personne

VU l'Article 14 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2007.  
VU les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail

VU la demande d'agrément présentée le 20 août 2009 par l'entreprise FERRANT NATHALIE

dont le siège social est situé 2 rue du Torgan – 66600 RIVESALTES

et représentée par : Madame FERRANT Nathalie en sa qualité d'auto entrepreneur.

SUR proposition de la Directrice Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Pyrénées Orientales

### **ARRETE :**

#### **ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

L'entreprise FERRANT NATHALIE est agréée conformément aux dispositions des Articles L7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail, pour la fourniture de services aux personnes sur le département des Pyrénées-Orientales.

#### **ARTICLE 2 :**

Le présent agrément est valable à compter du 03 décembre 2009 pour une durée de cinq ans  
La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

Pour les organismes certifiés l'agrément sera renouvelé tacitement dès lors que le champ et le référentiel qualité de la certification répondent aux prescriptions légales et réglementaires relatives aux services à la personne.

#### **ARTICLE 3 :**

L'entreprise FERRANT NATHALIE est agréée pour l'activité suivante :

*-Prestation de services*

#### **ARTICLE 4 :**

L'entreprise FERRANT NATHALIE est agréée pour effectuer de manière exclusive la prestation suivante:

- *Entretien de la maison et travaux ménagers*
- *Petit travaux de jardinage, y compris travaux de débroussaillage*
- *Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »*
- *Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions*
- *Livraison de courses à domicile*
- *Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes*
- *Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire*

- *Garde d'enfants de plus de trois ans*
- *Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements*
- *Soutien scolaire et cours à domicile*
- *Assistance informatique et Internet à domicile*
- *Assistance administrative*

Ces prestations seront exclusivement réalisées au domicile de particuliers (ou dans leur environnement immédiat).

**ARTICLE 5 :**

L'agrément peut faire l'objet d'une décision de retrait dès lors que l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles L 7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail,
- ne respecte pas la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- exerce des activités autres que celles déclarées dans la demande d'agrément,
- n'est pas en mesure de justifier à tout moment du caractère exclusif de son activité de service ou de la qualification des intervenants,
- ne transmet pas au Préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

**ARTICLE 6 :**

Un récapitulatif de toutes les activités de l'année écoulée, accompagné d'un bilan qualitatif et financier sera adressé au Prefet du Département (Directrice Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) au plus tard avant la fin du premier semestre de chaque année.

**ARTICLE 7 :**

La Directrice Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle est chargée, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées -Orientales.

Fait à Perpignan, le 3 décembre 2009

Le Préfet des Pyrénées Orientales,  
et par Délégation la Directrice Départementale du Travail,  
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Ginette FRANC



---

## Arrêté n°2009338-01

### **AP fixant les horaires d'ouverture et de fermeture du bureau de vote en vue de la consultation électorale relative à la désignation des représentants du personnel au sein du CTPD des services de police des PO**

**Administration** : Préfecture des Pyrénées-Orientales

**Bureau** : Bureau du Cabinet

**Auteur** : Nicolas BARRAU

**Signataire** : Directeur de Cabinet

**Date de signature** : 04 Décembre 2009

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**CABINET DU PRÉFET**

Bureau du cabinet

PREF66/CAB/

Affaire suivie par :

Nicolas BARRAU

☎ : 04.68.51.65.22

☎ : 04.68.34.28.14

Mèl : nicolas.barrau@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

**ARRETE PREFECTORAL N°**

**DU 04 DEC 2009**

**FIXANT LES HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DU  
BUREAU DE VOTE EN VUE DE LA CONSULTATION ELECTORALE  
RELATIVE A LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS  
DU PERSONNEL AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE  
PARITAIRE DEPARTEMENTAL DES SERVICES DE POLICE  
DES PYRENEES-ORIENTALES**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

VU le décret n° 95-659 du 9 mai 1995 modifié relatif aux comités techniques paritaires départementaux des services de la police nationale ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté ministériel du 8 octobre 2009 fixant les modalités des consultations des personnels organisées en vue de déterminer la représentativité des organisations syndicales au sein des comités techniques paritaires départementaux des services de la police nationale ;

VU l'instruction du 16 octobre 2009 relative à la désignation des représentants du personnel au sein des comités techniques paritaires départementaux des services de la police nationale, du comité technique paritaire spécial compétent pour les services de la direction centrale des compagnies républicaines de sécurité et des comités techniques paritaires spéciaux des services de la police aux frontières de la direction des aéroports de Charles-de-Gaulle, Le Bourget et de la direction de l'aéroport d'Orly;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet de la Préfecture des Pyrénées-Orientales

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Une consultation des personnels mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 8 octobre 2009 est organisée dans le département des Pyrénées-Orientales afin d'apprécier la représentativité des organisations syndicales au sein du comité technique paritaire départemental des services de la police nationale.

Le premier tour de scrutin aura lieu les :

- lundi 25 janvier 2010, de 12 heures à 24 heures
- mardi 26 janvier 2010, de 5 heures à 24 heures
- mercredi 27 janvier 2010, de 5 heures à 24 heures
- jeudi 28 janvier 2010, de 5 heures à 17 heures.

**ARTICLE 2** : M. le Directeur de Cabinet, M. le directeur départemental de la sécurité publique, M. le directeur départemental de la police aux frontières, M. le chef du service départemental du renseignement intérieur, Mme la coordonnatrice française du centre de coopération policière et douanière, M. le chef de l'antenne de police judiciaire de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Perpignan, le **04 DEC. 2009**

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet**



**François-Claude PLAISANT**



---

## Arrêté n°2009336-02

**arrete prefectoral portant requisition des personnels de l'education nationale amenes a intervenir dans les etablissements scolaires du second degre dans le cadre de la campagne de vaccination contre le virus de la grippe A H1N1**

**Administration** : Préfecture des Pyrénées-Orientales

**Bureau** : Service Interministériel de Défense et Protection Civile

**Auteur** : Didier SARTRE

**Signataire** : Préfet

**Date de signature** : 02 Décembre 2009



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

### Cabinet du Préfet

Service Interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

Dossier suivi par :  
M. Didier SARTRE

☎ 04 68 51 68 82

☎ 04 34 09 05 94

*Arrêté préfectoral portant réquisition des personnels de l'éducation nationale amenés à intervenir dans les établissements scolaires du second degré dans le cadre de la campagne de vaccination contre le virus de la grippe A (H1N1).*

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales**  
*Chevalier de la Légion d'Honneur,*

VU le code de de la santé publique et notamment ses articles L. 3131-1 et L. 3131-8 ;

VU le code de la défense et notamment son chapitre IV du titre III du livre II de la deuxième partie de ce code ;

VU la décision de l'organisation mondiale de la santé en date du 11 juin 2009 prononçant le passage en phase 6 « période pandémique » ;

VU l'arrêté de la ministre de la santé en date du 4 novembre 2009 relatif à la campagne de vaccination contre le virus A (H1N1) et habilitant les préfets de département à prendre des mesures de réquisition en vue de mener à bien cette campagne de vaccination ;

VU la circulaire ministérielle du 21 août 2009 relative à la planification logistique de la campagne de vaccination contre la grippe A (H1N1) fixant la durée de cette campagne à quatre mois ;

VU la circulaire ministérielle du 22 octobre 2009 relative à la mobilisation du personnel administratif et des locaux nécessaires à la campagne nationale de vaccination contre le virus de la grippe A (H1N1) ;

VU la circulaire interministérielles du 9 novembre 2009 relative à l'organisation de la campagne de vaccination contr le virus A (H1N1) 2009 des enfants d'âge scolaire ;

**CONSIDERANT** la situation de pandémie grippale caractérisée par l'apparition d'un nouveau virus grippal contre lequel l'immunité de la population est faible ou nul ;

**CONSIDERANT** la nécessité de prescrire toute mesure proportionnée aux risques courus et appropriée aux circonstances de temps et de lieu afin de prévenir et de limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population ;

**CONSIDERANT** la nécessité de freiner autant que possible la diffusion du virus A (*H1N1*), de diminuer la morbidité avec l'objectif d'atteindre une immunité d'une large partie de la population ;

**CONSIDERANT** que les moyens dont disposent l'Etat ne permettent pas à eux seuls de faire face à la situation sanitaire résultant de la pandémie grippale ;

**SUR** la proposition de M. le sous-préfet, secrétaire général ;

## ARRÊTE

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les personnels de l'éducation nationale figurant dans le tableau annexé au présent arrêté, en fonction dans les collèges et lycées indiqués, sont tenus de se mettre à disposition de l'autorité préfectorale requérante, pour la période du 25 novembre 2009 au 12 mars 2010 inclus, afin d'effectuer les missions qui leur seront confiées par leurs chefs d'établissement pour assurer la préparation, le déroulement et le suivi administratif des séances de vaccination contre le virus de la grippe A H1N1 organisées au sein de leurs établissements.

**Art. 2.** – Les jours et heures des séances de vaccination entrant dans le champ d'application de la présente réquisition seront fixées sur la base des plannings journaliers qui seront validés par l'inspecteur d'académie en étroite concertation avec l'équipe opérationnelle départementale (*DDASS*). Ces plannings d'activité seront notifiés aux personnels visés à l'article 1er par tous moyens (*fax, mail, etc.*).

**Art. 3.** – La présente réquisition sera notifiée à l'ensemble des personnels visés à l'article 1<sup>er</sup> par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle pourra être contestée dans les deux mois à partir de sa notification devant le tribunal administratif de Montpellier.

**Art. 4.** – M. le sous-préfet, secrétaire général, M. le sous-préfet, directeur de cabinet, MM. les sous-préfets des arrondissements de Prades et de Céret, Mesdames et Messieurs les personnels réquisitionnés, M. l'inspecteur d'académie, M. le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Perpignan, le - 2 DEC. 2009

Le préfet

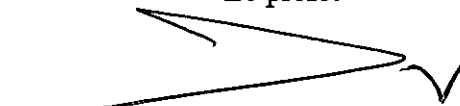
  
Jean-François DELAGE

Tableau récapitulatif des personnels de l'éducation nationale réquisitionnés pour le centres de vaccination mobiles annexé à l'arrêté préfectoral n° du 2 décembre 2009

Etablissement	Fonction	Nom-Prénom
ARGELES SUR MER, Collège Les Albères	Principal	DENEUX Philippe
	Principale Adjointe	RAULET Annie
	Directeur SEGPA	BAFFIER Jean-François
	CPE	FAIVRE Séverine
	SAENES	LLOBERS Aline
	Adjointe administrative	CARRERE Joëlle
ARLES SUR TECH, Collège Jean Moulin	Principal	JUNCA Henri
	CPE	METTAY Brigitte
	Gestionnaire	LEMAITRE Arnaud
BOURG MADAME, Collège Cerdanya	Principal	SURJUS Etienne
	Principal Adjoint	LAFONTAINE Hugues
	CPE	CIBORRO Madeleine
CABESTANY, Collège Pablo Casals	Principal	MONTES Jean-Claude
	Principale Adjointe	HERBET Marie-Claude
	Directeur Adjoint SEGPA	TAALBA Alaoa
	Gestionnaire	KUHN Dominique
	CPE	GRIFFE Eric
	ADJENES	RAMA Andrée
CERET, Collège Jean Amade	Principal	CAPRA Alex
	Principal adjoint	VIGNES Daniel
	Dir. SEGPA	RIBES Catherine
	Gestionnaire	GARREAU Julie
	Secrétariat Chef établissement	LEMOINE Christine
	Secrétariat Chef établissement	PANABIERES Isabelle
	Secrétariat Intendance	CAHUZAC Dominique
	Secrétariat Intendance	FOURNIER Sophie
	Conseiller Principal d'Education	ANGULO José
	Conseiller Principal d'Education	SALA Sabine
	Assistant Education	GIMENEZ Lucie
	Assistant Education	HUBERT Nathalie
	Assistant Education	WACH CHISCANO Laura

Établissement	Fonction	Nom - Prénom
---------------	----------	--------------

CERET, Lycée Déodat de Séverac

Assistant Education	MANENT Sophie
Proviseur Adjoint	SALVAT Nicolas
CPE	PAQUEREAU Luc
Adjointe Administrative	MOLINA Marisol
Assistant d'éducation	ROSAMBERT Brice

ELNE, Collège P. Langevin

Principale	LEFEVRE Alberte-Marie
Principale Adjointe	DENTELLA Anne-Marie
Gestionnaire	FERRER Jacques
CPE	LLUGANY Marie-Ange
CPE	MENDES DA PAULA Valérie
SAENES	MALLET Marie-Ange
ADJAENES	HIDALGO Marie
ADJAENES	KLEIN DESBOIS Agnès

PERPIGNAN, Collège Jean Moulin

Principale	LEROY Martine
Principal Adjoint	MALVIS Jean-Michel
CPE	CAMPIGNA François
CPE	MINIER Ronan
Gestionnaire	CROZET Isabelle
Certifiée Documentation	ANQUETIL Evelyne
Certifié Anglais	RIGBY Darren
AED	ARMANGAUD Claire
AED	BURNOD Delphine
AED	GARCIA Emilie
AED	MARECHAL Myriam
AED	PIETRASZEK Sabine
AED	RODOR Emmanuel
AED	TABORSKI Matthieu
ADJENES	ANDREU Charline
ADJENES	KILBURG Monique
ADJENES	TRILLO Elisabeth

PERPIGNAN, Collège Marcel Pagnol

Principal	LETZELTER Bernard
Principal Adjoint	BATLLE Marie- Louise
Directeur adjoint SEGPA	MELWIG Jean-Yves
Intendance	BANEGAS Catherine
Gestionnaire	BOSCH Catherine

Etablissement	Fonction	Nom - Prenom
	Aide Labo	DENAJAR Christelle
	Secrétariat	GARCEAU Renée
	Secrétariat	RUFFIE Rolande
	CPE	PERDRIAU Laurence
	CPE	ROUHY Wafdi
	ASSED	AICHA Bennnnicad
	ASSED	BEKHIRA Fousia
	ASSED	BURGARD Jennifer
	ASSED	CAPARROS Dominique
	ASSED	CHAVAGNAC Sandrine
	ASSED	DANICAN Fabienne
	ASSED	DEHAENE Caroline
	ASSED	GAS Géraldine
	ASSED	GUIZANI Saousène
	ASSED	KADDOURI Abdelouad
	ASSED	KHAIROUN Mounir
	ASSED	MARTINEZ Marie-Andrée
	ASSED	OLLIVIER Jérémie
	ASSED	PINIER Sonia
	ASSED	ZAMORA Mathieu

PERPIGNAN, Lycée François Arago

Proviseur	MOREL Etienne
Proviseur Adjoint	REBOUL Catherine
Proviseur Adjoint	FOUCHONET Patrick
Intendant	DOMENS Jacques
Adjointe au Gestionnaire	BOUSQUET Dominique
CPE	FONTY Marie-Claire
CPE	LAFOSSE Franck
CPE	FORGUES Gilles
Intendance	PUGNET Catherine
Administration	RIOLACCI Marie-Paule
Secrétariat direction	MATHE Geneviève

PERPIGNAN, Lycée Maillol

Proviseur	AIGLE Bernadette
Proviseur Adjoint	CANTUEL Laurent
Proviseur Adjoint	POITE Marc
Gestionnaire	FONS Jean-Louis
CPE	BOSCH Patrick
CPE	BARBIER Christophe

Etablissement	Fonction	Nom - Prénom
	CPE	BEAUJOT Isabelle
	CPE	DEMONCHY Emmanuelle
	CPE	MUNOZ Nicole
	SAENES	BECEIRO Lydia
	SAENES	BENEZET Laurent
	ADJAENES	ORIOLE Henriette
	ADJAENES	ARASSE Thérèse
	ADJAENES	FESQUET Laurence
	ADJAENES	GASCOU Isabelle
	ADJAENES	BANEGAS Catherine
	ADJAENES	THIRIET Michèle
	Administration	DEBOT Marie-Josée
	AED	ADIDO Dedanni
	AED	AIDI Sylvain
	AED	ALBERT Damien
	AED	BAILON Aurélie
	AED	BATHELEMY Julien
	AED	BESSON Audrey
	AED	BOUAKEL Sélim
	AED	CARRERAS Laure
	AED	CAZEILLES Anais
	AED	DEULOFEU Magalie
	AED	ESPI Karine
	AED	ESTEVES-GONCALVES Patrick
	AED	HERNANDEZ Marine
	AED	LANGENFELD Cathy
	AED	VERDU-MARTEL Canelle
	AED	MARTIGNOLES Quentin
	AED	PITAVALE Amandine
	AED	RAYNAL Romi
	AED	REYBAUD Marion
	AED	TAHRI Bagdad
	CAE Administratif	HAMMOUDI Yasmina
	CAE Administratif	PUJOL Aurélie
	CAE Administratif	PREVIDI Rosa
	CAE Administratif	DECARE Sandrine
	Adjoint Technique	JORDANE Laure
	Adjoint Technique	PEROU Isabelle

**Etablissement**      **Fonction**      **Nom - Prénom**

PERPIGNAN, Lycée Ste Louise de Marillac

		MAZEAU Jean-Pierre
		GOUDY Edmond
		BANUS Jacques
		PRATS Nathalie
		MANCA-BANUS Marie-Thérèse
		FRIAS Marie-Neige
		ROUX Eric
		COMES Marie-Paule
		FAGES Cécile
		MARTIN Anne
		MOLINIER Didier
		FAGUET Simone
		DURO Elisabeth
		HERAL Mireille
		MANCA Monique
		BASSET Philippe

SAINT LAURENT DE LA SALANQUE, Collège  
Jean Mermoz

		DEMONCHY Sylvie
		GERBI Mouloud
		PEUS Florence
		TRAFI Marie
		LATIE Muriel
		MEDINA Elisabeth
		LESPINAS Brigitte
		TAILLADE Nathalie

ST CYPRIEN, Collège A. et J. Olibo

		MASSE Christian
		LEYDET-BESNIER Fabienne
		SALBANERA Eliane
		QUAGLIATI Linda
		JULLIAN Sylvie
		GIL Sylviane
		MARTINEZ Madelaine
		BAZIA Véronique
		GARRIGUE Jean-Michel



**Établissement**

VILLELONGUE DELS MONTS, Lycée A. Sauvy

**Fonction****Nom - Prénom**

Intervenant MGI	ALMES Stéphane
Chef de Travaux	AMSALEG Roger
Assistante d'Education	AYRAL Stéphanie
Proviseur Adjoint	BANCHEREAU Laurent
Proviseur	BATTLE Didier
Professeur de maths sciences	BONNETAIN Thierry
Professeur d'EPS	BOUCHET-FRANCQ Thérèse
Gestionnaire	CANAL Anne-Marie
Secrétaire Proviseur	DRUELLE Sabine
Professeur de maths sciences	EL KOUARATI Hamid
Secrétaire intendance	FERDINAND Corinne
CPE	HAHN Florence
Secrétaire intendance	HUTEAU Dominique
Professeur de français	MARRONCLES Sébastien
Professeur de finition	MONSERRAT Jean-Marc
Secrétaire Proviseur	PEZIN Agnès
Professeur de finition	PORTIER Luc
Professeur d'EPS	PRADIER Christian
CPE	RONCERO Renaud
Professeur d'EPS	TERRAZ Alain
Professeur d'archi	TOURE Jean-Pierre

PERPIGNAN, Collège Albert Camus

Principal	MARTINEZ Y CANO Dolorès
Principal Adjoint	FERNANDEZ Fabrice
CPE	MAYMIL Régine
Secrétariat	CABREIRA Chantal
Intendance	LOPEZ DEL MAR Maria

PERPIGNAN, Lycée Léon Blum

Proviseur	RYCKEBUSH Michel
Proviseur Adjoint	LEFEBVRE Nathalie
Intendance	FULLANA Marie-Hélène
Intendance	PROTIN Martine
Secrétariat	STROHMEIER Patricia
Secrétariat	VICENTE Corinne
Vie Scolaire	BORDES Marie-Claude
Vie Scolaire	JAULENT Isabelle
Assistant d'Education	HAAG Anne Sophie

Établissement	Fonction	Nom - Prénom
	Assistant d'Education	GAILLET Landric
	Assistant d'Education	RUIZ Conchita
	Assistant d'Education	MILA Patrick
	Assistant d'Education	GUILLEMARD Mathilde
	Assistant d'Education	MUNOZ Isabelle

le 27 novembre 2009

CANET, Collège La Côte Radieuse

Principale	BOUCHER Josiane
Principal Adjoint	CASTILLO Samuel
Gestionnaire	DE LAMMERVILLE Joseph
CPE	GARCIA Béatrice
CPE	GUIONNET Frédérique
Secrétariat de direction	PUIGSEGUR-CANDIDO Jeannine
AED	AMBERT Delphine

ST ANDRE, Collège Mendès France

Principal	ALMAR Lucien
Principal Adjoint	GINE Pilar
Gestionnaire	CALVET Jean-Pierre
CPE	BLASCO Vincent
Secrétaire	DURAND Véronique
Assistant d'Education	FAUVEAU Jonathan

PRADES, Lycée Charles Renouvrier

Proviseur	AMEZIANE Hervé
CPE	DUBOIS Babya
Assistant d'Education	ROUVIERE Laurent
Assistant d'Education	DE BRUGES
Assistant d'Education	MONTGOMERY Laetitia
Assistant d'Education	SELVA Nadège
Assistant d'Education	CULOS Hélène

PERPIGNAN, Lycée Charles Blanc

Proviseur	LANDRIC Paul
Proviseur Adjoint	MENAND Jean
Gestionnaire	INIESTA Colette
CPE	GONZALEZ Philippe
Agent d'accueil	DOVAL Ouisa
Directrice	BATAILLE Frédérique

FONT ROMEU, Collège privé La Forêt

**Etablissement****Fonction****Nom - Prénom**

PERPIGNAN, Lycée Pablo Picasso

Secrétaire	SERRA Denise
Proviseur	CAZALET Myriam
Proviseur Adjoint	BENGUE Laurent
Intendant	DECHA Jean
Chef des Travaux	MAYEUR Eric
Assistante	TOULGOAT Valérie
Secrétaire	BORIS Brigitte
CPE	JACQUET Marie

THUIR, Collège Pierre Moreto

Principal	SEGUREL François
Principal adjoint	COSTASECA Bernadette
Vie scolaire	AOUF Omar
Intendance	BLANQUIER Agnès
Vie scolaire	CALVET Elisa
Vie scolaire	CAUQUIL Lucie
Vie scolaire	DELOS Stéphane
Intendance	EL HARROUCHI Abdelazziz
Vie scolaire	FERNANDEZ Elodie
Secrétariat	HUCHON Patricia
Vie scolaire	OUARIAGLY El Mostafa
Vie scolaire	PARES Ingrid
Vie scolaire	PORADA Aude
Secrétariat	SERRAT Marie-Hélène
Vie scolaire	SOBOTKA Marion
Intendance	STOLS Dorian
TICE	TAHIR Isabelle
Vie scolaire	VIVES Marie-Pierre

SAINT ESTEVE, Collège Le Ribéral

Principal	BOE Robert
Principale Adjointe	MARCELOU Anne-Marie
CPE	PARRA José
CPE	BRUGIER Geneviève
Adjoint Administratif	RIBES Carole
Assistant d'Education	GARRIGUES Mylène
Agent Administratif	HAMEG Gaëlle
Agent Territorial	HUMBERT Jeannine
Assistant d'Education	BARBE Olivier
Assistant d'Education	BELKHIRI Hichem

Etablissement	Fonction	Nom - Prénom
TOULOUSES, Collège François Mitterrand	Assistant d'Education	BELTRAN Bruno
	Assistant d'Education	LA ROCCA Céline
	Adjoint Administratif	CHANTEMESSE Nadine
	Adjoint Administratif	SEGURA Nicole

TOULOUSES, Collège François Mitterrand	Principale	DE BRUYNE Maryse
	Gestionnaire	SABAUT Geneviève
	Principale Adjointe	FAUQUET Valérie
	CPE	LORENZO Nadine
	SAENES	DELSENY Chantal

ILLE SUR TET, Collège Pierre Fouché	Principal	ATGE Claude
	Principale Adjointe	HUOT-MARCHAND Anne
		Cécile
	CPE	MENISSIER Magaly
	CPE	TAFIANI Ali
	ADAENES	FAYNOT Sébastien
	SAENES	CORREIA Daniel
	ADJAENES	SALY Karine
	ADJAENES	FERRE Florence
	ASSED	STORCH Julien
	ASSED	CIAMPOSSIN Sophie
	ASSED	BRIAL Héloïse
	ASSED	MARGAIL Anne Marie

PERPIGNAN, Collège Saint Exupéry	Principal	GONZALEZ Michel
	Directeur SEGPA	BRUNEL Thierry
	Principale Adjointe	NAVAS Michèle
		VINCENT Valérie
	SAENES	SUAREZ Nathalie
	CPE	BLUM Christelle
	Assistante d'Education	BOUSSES Gaël
	Assistant d'Education	CAMUS Laurent
	Assistant d'Education	COMES Martin
	CAE	POLET Bénédicte

PIA, Collège J. Rous	Principal	MAUBERT Germain
	Principal Adjoint	BRUN Pierre-Yves
	Secrétaire	RASCAGNERES Jocelyne

Etablissement	Fonction	Nom - Prénom
ESTAGEL, Collège I. Joliot Curie	AVS	BENZIANE Zoukira
	Principale	ROUHI Christiane
	CPE	RUBIO Jean-Claude
	Adjoint Administratif	RICHARD Dominique
	Assistante d'Education	JENOT Lamia
	Assistant d'Education	HABET Pierre
BOURG MADAME, Lycée privé Le Mas Blanc	Chef d'établissement	SEIGNOL Nathalie
	Secrétaire	LLENSE Virginie
	Documentaliste	TOUSTOU Myriam
ST PAUL DE FENOUILLET, Collège J. Caivet	Principale	OTERO Queti-Henriette
	Gestionnaire	MARRIE Brigitte
	Secrétaire	BINI Martine
PERPIGNAN, Collège privé St Jean	Chef d'Etablissement	RICARD Jean-Luc
	CPE	GUIER Colette
	Personnel Educatif	HERVO Henriette
	Personnel Educatif	DE LONGPREZ Jocelyne
	Secrétaire	LOZINGUEZ Audrey
ST CYPRIEN, Collège privé St Pierre de la Mer	Chef d'Etablissement	CALVO Stéphane
	Secrétaire Comptable	COUVREUR Nicole
	Secrétaire	SIBON Chloé
	Surveillante	VERDIER Sylvie
	Personnel de service	TARDA Sophie
	Surveillant	ROIG Mathieu
	Surveillante	RODRIGUEZ Clémentine
	Surveillante	RABIER Sophie
	Personnel de service	PAYRE Catherine
	Entretien	GARCIA Jean-Paul
PERPIGNAN, Collège privé Maintenance	Chef d'Etablissement	PELRAS André
	Cadre Educatif	VASSONEY Stéphane
	Aide soignante	AUBRIT Marie-José
CANET, Lycée Rosa Luxembourg		
	Chef d'établissement	VIALA Marie-France

Etablissement	Fonction	Nom-Prénom
	CPE	CASTELLO Marie-Josée
	CPE	GRASSAUD Monique
	AED	MARTY Aurélie
	SASU CE	LANDRIC Aline

PERPIGNAN, Collège Jean Macé

Principale	BOURDIN Brigitte
Gestionnaire	LLORENS Didier
CPE	TEILLOL Marie- Lise

PERPIGNAN, Collège Mme de Sévigné

Principal	CASSOU Patrick
Principal adjoint	MARTIN Florent
CPE	TAFIANI Aji
CPE	VERGARA Patricia
Assistant Education	ATMANI Nora
CAE	DELONCA Maxime
CAE	EL ATTACHI Abbes
Médiateur	GALAND Daw
Assistant Education	KOUMOUKOFF Faiza
CAE	LASRI Mohamed
Assistant Education	LATRICHE Ugo
Assistant Pédagogique	MARAIIS Vincent
Assistant Pédagogique	MONIER André
Assistant Education	PERNEL Fanny

PRADES, Collège Gustave Violet

Principale	KHALIFE Françoise
Principal Adjoint	ARNAUD Jean-François
Gestionnaire	DESCOUBES Sylvie
Directrice adjointe SEGPA	VASSAIL Martine
Secrétariat	BONTEMPI Sylvie-Anne
CPE	PIASCO Laëtitia
Intendance	MESTRES Patricia
Intendance	RAMEAU Francine
Assistant Education	CARIOU Marine
Assistant Education	DELECLUSE Mélanie
Assistant Pédagogique	BONNIN Céline
Assistant Pédagogique	ROUVIERE Mathieu

PORT VENDRES, Collège de la Côte Vermeille

Principale	PAYET Micheline
Gestionnaire	VINUESA José

Etablissement	Fonction	Nom - Prénom
	ATEE	AULOY Chantal
	CAE	DELLALEU Marc
	CAE	GALIA Christina
	AED	PELISSIER Christophe
	Intendance	GARAU Pascale
	ATEE	GINESTE Christiane

PRADES, Collège privé St Joseph

ATEE	CARRIET Gilles
Conseiller Education	EGEA André
Secrétariat	LLOPIS Cécile

PERPIGNAN, Collège La Garrigole

Principale	DENEUX Nicole
Gestionnaire	LAMIRALTO Roselyne
CPE	DE CLERCQ Jean-Paul
Secrétariat	KAMDEM Chantal

LE SOLER, Collège privé La Bressola

Directrice pédagogique	MALLAFRE Nadège
Professeur	LEONE Annick
Secrétaire	BROUSSE Anne

RIVESALTES, Lycée agricole Claude Simon

Proviseur	PAYET Fanny
CPE	STOSSE Agnès
Gestionnaire	OLZOWY Martine
Assistant Education	FORICHON Julien
Assistant Education	MARTINEZ Nicolas
Assistant Education	MORILLO GOMEZ Vanessa
Assistant Education	VIPREY Johanna
Vie scolaire	D'ABBUNDO Magalie
Assistant Education	DUTILLEUL Jonathan

THEZA, Lycée agricole F. Garcia Lorca

Proviseur	RAYNAUD Roland
Proviseur Adjoint	CANDALH Christian
Gestionnaire	REMY David
CPE	LUGAND François Xavier
Assistant Education	REMY Anna
Assistant Education	IGLESIAS Sabine
Assistant Education	VERGES Vincent
Assistant Education	GAULTIER Jean Régis

Etablissement	Fonction	Nom - Prénom
---------------	----------	--------------

PERPIGNAN, Collège privé Jeanne d'Arc

Chef établissement	SEGUY Jacques
Sous Directeur	TIBAC Max
Surveillant général	HONDRAT Hugues
Surveillante	GLORY Stéphanie
Secrétariat	JULIAN Véronique

PERPIGNAN, EREA Joan Miro

Directeur	GUILLAUMOND Jean-Pierre
Directrice adjointe	LOUIS Marie-Françoise
CPE	HELAINÉ Jérôme

PERPIGNAN, Lycée Jean Lurçat

Chef Etablissement	ROCA Michèle
Adjoint Chef Etablissement	GALLIENNE Philippe
Adjoint Chef Etablissement	MAILLOL Christine
CPE	BLANC Colette
CPE	CUNI Daniel
CPE	KELLER Salima
CPE	SAUVAGE Eric

CERET, Lycée privé Beausoleil

Directrice	LANZELLOTTI
Educatrice	GENE Brigitte
Secrétariat	LANDRIEU Cécile

PERPIGNAN, Lycée privé N. Dame de Bon secours

Surveillant	AGGERY Jacqueline
Enseignant	ALBERNI Katia
Surveillant	BERJOAN Guy
Secrétariat	BIGEARD Agnès
Secrétariat	COURTEL Anne-Isabelle
Surveillant	DEBERT François Xavier
Standardiste	DEL AGUILA Céline
Directeur Adjoint	FRESSIGNE Yann
Gestion	GUITER Catherine
CPE	GUITER Jean Claude
Surveillant	LELONG Jean-Pierre
Chef Etablissement	LIPSKI Jean Claude
Standardiste	MICHEL Y Katherine
Surveillant	MODICA Françoise
Surveillant	PAGES Annie



Etablissement	Fonction	Nom - Prénom
	Surveillant	PONCE AZCARATE Jean-Pierre
	Secrétariat	ROQUIER Valérie
	Surveillant	SANCHEZ Sophie
	Cadre Educatif	TORRENT Dominique
	Secrétariat	URBAN Tania
	Standardiste	VELOZZO Sophie
	Surveillant	VIDAL Thierry

LE SOLER, Collège Jules Verne

	Principale	FERRER Marie-France
	Principale Adjointe	CATHALA Michèle
	Gestionnaire	BORRAS Lydia
	CPE	GORDILLO Richard
	Secrétariat	MATUSZAK Martine
	Secrétariat Intendance	RAMEIL Patricia
	secrétariat Administratif	LEGRAND Isabelle
	Assistante Pédagogique	ACEVEDO Aude
	Assistant d'Education	CHAPUT Manuel
	Assistant d'Education	DEXANT-GAUTHIER Arnaud
	Assistant Pédagogique	RODRIGUES Elisabeth
	Assistant d'Education	RODRIGUES Ibério
	Assistant d'Education	SCHALL Caroline

---

## Arrêté n°2009336-01

**Arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2009, confiant la présidence d'une réunion de la CDAC à M. Bernard MOULINE, Sous-Préfet de Prades.**

**Administration** : Préfecture des Pyrénées-Orientales

**Bureau** : Bureau de l'Emploi et de l'Accompagnement des Entreprises

**Auteur** : Jean-Claude PACOUIL

**Signataire** : Secrétaire Général

**Date de signature** : 02 Décembre 2009

## PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mission des Actions Interministérielles

Secrétariat de la commission  
départementale d'aménagement  
commercial

Dossier suivi par : Jean-Claude PACOUIL

☎ : 04.68.51.67 74

☎ : 04.68.51 67 53

### ARRETE PREFECTORAL N°

**confiant la présidence d'une réunion de la commission  
départementale d'aménagement commercial\_  
à M. Bernard MOULINE, Sous-Préfet de Prades**

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et notamment ses articles 102 et 105;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 15 juillet 2009 nommant M. Jean-François DELAGE, Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du Président de la République du 16 novembre 2006 nommant M. Bernard MOULINE, Sous-Préfet de Prades;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-008-02 du 8 janvier 2009 instituant la commission départementale d'aménagement commercial ;

VU les arrêtés préfectoraux portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial appelée à statuer sur les dossiers enregistrés sous les n° 706 ,707,708 et 709;

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Mél : actions-etat @pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Téléphone

⇒ Standard 04.68.51.66.66  
⇒ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

## ARRETE

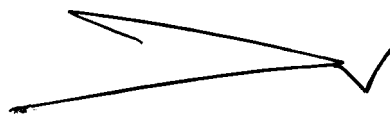
**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Est désigné pour présider la réunion de la commission départementale d'aménagement commercial prévue par l' arrêté préfectoral susvisé :

Dossiers n° :706, 707, 708 et 709: M. Bernard MOULINE, Sous- Préfet de Prades.

**ARTICLE 2** : M. le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Perpignan, le **02 DEC. 2009**

Le Préfet

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a small upward hook at the end, and a shorter horizontal stroke above it that also ends with a small upward hook.

**Jean-François DELAGE**